2026-CSSYN-020

Délibération affichée, rendue exécutoire,
après transmission au Contrôle de Légalité le : 3 juillet 2026
AR n°078-200062248-20260701-lmc1165811C-DE-1-1

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Compte de gestion - budget SYNCA

Le 1 juillet 2026, le Comité Syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni en visioconférence sur convocation de la Présidente du Comité syndical adressée le jeudi 25 juin 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Numérique ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M 57 et M 4 ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2025-CSSYN-059 en date 10 avril 2025 adoptant le budget primitif 2025 ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2025-CSSYN-061 en date du 19 juin 2025 adoptant le budget supplémentaire 2025 ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2025-CSSYN-065 en date du 13 novembre 2025 adoptant la décision modificative n°1 2025 ;

Vu le rapport de Madame la Présidente du Comité Syndical ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE 1 : Le compte de gestion 2025 du budget annexe – centrale d'achats du Syndicat établi par Monsieur le Payeur départemental, dont les écritures sont conformes à celles constatées au sein du compte administratif, est approuvé.

ARTICLE 2 : Les résultats du compte de gestion 2025 du budget annexe – centrale du syndicat sont arrêtés comme suit :

Budget :	**Annexe SYNCA**
Exercice :	**2025**
	Compte de gestion

	Dépenses	**Recettes**
Section de fonctionnement		
Résultat à la clôture N-1	0,00 €	429 882,05 €
Prévision	9 896 026,00 €	9 896 026,00 €
Réalisation	6 500 813,29 €	6 860 090,96 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €
Total en fonctionnement	**6 500 813,29 €**	**7 289 973,01 €**
Section d'investissement		
Résultat à la clôture N-1	0,00 €	0,00 €
Prévision	0,00 €	0,00 €
Réalisation	0,00 €	0,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €
Total en investissement	**0,00 €**	**0,00 €**
TOTAL des sections	**6 500 813,29 €**	**7 289 973,01 €**
Total Résultat N_1	0,00 €	429 882,05 €
Total Résultat N	0,00 €	359 277,67 €
dont résultat de fonctionnement N	*0,00 €*	*359 277,67 €*
dont résultat d'investissement N	*0,00 €*	*0,00 €*
Total résultat de clôture N	**0,00 €**	**789 159,72 €**
Total Solde des Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.

Présidente du Comité Syndical
Seine-et-Yvelines Numérique

Anne HERY LE PALLEC

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Compte de gestion - budget SYNCA

Présidente de séance : Madame Anne Hery Le Pallec

Présents : 12

Mme Sandrine BOCCARD, M. Bertrand COQUARD, M. Daniel COURTES, M. Michel DELAMAIRE, M. Jean-Michel FOURGOUS, Mme Anne HERY LE PALLEC, M. Denis LARGHERO, Mme Nathalie LEANDRI, M. Julien RIVIÈRE, Mme Clara SANDRIN, M. Olivier TELLIER, M. Dominique TURPIN.

Pouvoir : 4

Mme Sonia Brau à Mme Anne Hery Le Pallec, M. Yves Coscas à M. Denis Larghero, Mme Cécile Dumoulin à Mme Anne Hery Le Pallec, M. Patrick Stefanini à Mme Anne Hery Le Pallec.

Absents excusés : 9

M. M'barek Akafou, M. Pierre Bédier, M. Jean Pierre Dos Santos, Mme Laurence Duflos, M. Emmanuel Haiat, M. Patrick Herouin, M. Thomas Lam, M. Filipe Martins, M. Laurent Prevot.

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétence	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
Administration Générale	25	14	16

Adopté à l'unanimité